Docusign Envelope ID: B3282436-917A-83AF-8061-DF23ED501569

HOLDING NB INVEST
Société par actions simplifiée au capital de 14.591.500 €
Siège social : 35 boulevard de la Liberté 35000 RENNES
901 219 246 RCS Rennes
(ci-après la "**Société**")

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 3 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 3 septembre,

Les Associés de la Société, réunissant l'intégralité des droits de vote de la Société, ont décidé, conformément à l'article 14.6 des statuts, de prendre les décisions ci-après par voie d'acte unanime.

RÉSOLUTION N° 2

Première réduction du capital social (motivée par des pertes)

Les Associés, statuant conformément à l'article L. 225-204 du Code de commerce applicable par renvoi de l'article L. 227-1, et à l'article 9 des statuts de la Société, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes établi à cet effet,

DÉCIDENT la première réduction du capital social de UN MILLION CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE SEPT CENT CINQUANTE-QUATRE EUROS ET CINQUANTE-TROIS CENTIMES (1.182.754,53 €), motivée par des pertes, par voie de diminution uniforme de la valeur nominale de chaque action, toutes catégories confondues :

	Avant réduction	**Après réduction**
Capital social	14.591.500 €	13.408.745,47 €
Valeur nominale par action	1,00 €	0,9189 €
Nombre d'actions	14.591.500	14.591.500 (inchangé)

Le produit de 1.182.754,53 euros est affecté en totalité à l'apurement du report à nouveau négatif. Aucun versement n'est effectué au profit des associés.

PRENNENT ACTE que cette première réduction de capital, étant motivée par des pertes, n'est pas soumise au droit d'opposition des créanciers prévu à l'article L. 225-205 du Code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION N° 3

Deuxième réduction du capital social – Non motivée par des pertes, avec remboursement aux associés

Les Associés, statuant conformément aux articles L. 225-204 et L. 225-205 du Code de commerce applicables par renvoi de l'article L. 227-1, et à l'article 9 des statuts de la Société, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes établi à cet effet,

DÉCIDENT la deuxième réduction du capital social de DEUX MILLIONS NEUF CENT VINGT-SEPT MILLE DEUX CENT DIX EUROS (2.927.210,00 €), non motivée par des pertes, par voie de diminution uniforme de la valeur nominale de chaque action, toutes catégories confondues :

Docusign Envelope ID: B3282436-917A-83AF-8061-DF23ED501569

	Avant réduction	Après réduction
Capital social	13.408.745,47 €	10.481.535,47 €
Valeur nominale par action	0,9189 €	0,7183 €
Nombre d'actions	14.591.500	14.591.500 (inchangé)

PRENNENT ACTE que cette deuxième réduction est soumise au droit d'opposition des créanciers prévu à l'article L. 225-205 du Code de commerce, le délai de trente (30) jours courant à compter du dépôt du présent acte au greffe du Tribunal de Commerce de Rennes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION N° 4

Troisième réduction du capital social – Non motivée par des pertes, sans versement aux associés

Les Associés, statuant conformément aux articles L. 225-204 et L. 225-205 du Code de commerce applicables par renvoi de l'article L. 227-1, et à l'article 9 des statuts de la Société, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes établi à cet effet,

DÉCIDENT la troisième réduction du capital social de DEUX MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE TRENTE-CINQ EUROS ET QUARANTE-SEPT CENTIMES (2.890.035,47 €), non motivée par des pertes, par voie de diminution uniforme de la valeur nominale de chaque action, toutes catégories confondues :

	Avant réduction	Après réduction
Capital social	10.481.535,47 €	7.591.500 €
Valeur nominale par action	0,7183 €	0,5203 €
Nombre d'actions	14.591.500	14.591.500 (inchangé)

PRENNENT ACTE que cette troisième réduction est soumise au droit d'opposition des créanciers prévu à l'article L. 225-205 du Code de commerce, le délai de trente (30) jours courant à compter du dépôt du présent acte au greffe du Tribunal de Commerce de Rennes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION N° 5

Modification des statuts

En conséquence des deux réductions de capital décidées aux Résolutions 2 et 3, les Associés,

DÉCIDENT de modifier les articles 6 (ajout de trois paragraphes constatant chacune des trois réductions) et 7 (capital social réduit à 7.591.500 euros, valeur nominale ramenée à 0,5203 euro par action) des statuts de la Société, conformément aux textes adoptés dans le procès-verbal intégral dont le présent extrait est issu.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION N° 6

Délégation de pouvoirs au Président

Les Associés,

DÉLÈGUENT tous pouvoirs au Président de la Société à l'effet de :

Docusign Envelope ID: B3282436-917A-83AF-8061-DF23ED501569

- procéder aux insertions légales dans un journal d'annonces légales habilité dans le département d'Ille-et-Vilaine ;
- déposer le présent acte au greffe du Tribunal de Commerce de Rennes, accompagné des rapports du Commissaire aux Comptes ;
- constater la réalisation définitive des deuxième et troisième réductions de capital et procéder au versement du remboursement aux associés, dès l'expiration du délai d'opposition des créanciers ou après rejet ou mainlevée de toute opposition ;
- procéder à la mise à jour définitive et certifiée conforme des statuts et au dépôt d'une inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés ;
- signer tout acte, document et formalité nécessaire à l'exécution des présentes décisions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* * *

Certifié extrait conforme à l'original

DocuSigned by:
AD5CE873F7954AA...

Le Président
SAS VICARTEM HOTELLERIE
Représentée par Monsieur Sébastien MESLIN